

Examen d'entrée en Formation professionnelle Continue 2025/26

Parcours Administration du spectacle vivant

Admissibilité

Epreuve de cas pratique

(Durée 45 minutes. Coefficient t1)

Date de l'épreuve : lundi 14 avril 2025

17h15 -18h00

Note sur 20

Vous noterez que :

Aucun objet connecté n'est autorisé pendant l'épreuve

Une calculatrice est autorisée mais un téléphone portable ne pourra la remplacer

Ce sujet comporte 4 pages ; si vous constatez un souci, contactez le surveillant de salle qui vous fournira un nouvel exemplaire.

SUJET :

Vous êtes administrateur / administratrice de production d'une compagnie indépendante basée à Romans dirigée par une metteuse en scène. Cette dernière a décidé de reprendre au prochain festival off d'Avignon, un spectacle qu'elle a mis en scène la saison dernière. Il s'agit de « Alann » de Marcos Caramès-Blanco, pièce pour un acteur, qui sera présentée pendant 4 semaines en juillet 2025 dans un petit théâtre de 49 places.

Informations concernant les charges de la production

Rémunérations

- Le comédien sera engagé dans le cadre d'un contrat mensualisé de 1,5 mois (incluant deux semaines de répétitions et 4 semaines de représentations). Salaire brut mensuel : 2400€.
- La metteuse en scène sera rémunérée 1500€ brut pour la reprise dans sa totalité.
- Vous-même, en qualité d'administrateur / administratrice de production et le régisseur général serez engagés chacun dans le cadre d'un contrat mensualisé de 1,5 mois. Salaire brut mensuel : 2350€.

Les cotisations sociales patronales qui viennent s'ajouter aux salaires bruts pour déterminer le coût total du personnel s'élèvent à 55% des salaires bruts pour le comédien et 60% pour les autres salariés.

Frais de transport et d'hébergement

- La metteuse en scène et le régisseur général voyageront (avec les éléments de décor, accessoires et costumes) dans un utilitaire appartenant au régisseur général. Les frais engagés lui seront remboursés sur la base du barème fiscal kilométrique. Le véhicule est un Peugeot partner (puissance administrative : 5CV). La distance entre Romans et Avignon est de 150 km. Le barème fiscal vous est fourni en annexe 1.
- Le comédien fera un aller/retour en train et vous en ferez deux. Tarif du billet aller-retour : 90€.
- A Avignon, l'équipe sera logée dans un gîte qui sera facturé 2000€.

Location de salle

- La location de la salle à Avignon s'élève à 4600€.

Frais divers

- Des frais de communication seront engagés pour un montant de 500€.
- Les petits frais de régie s'élèveront à 100€.

Droits d'auteur

- Les droits d'auteur à verser à la SACD s'élèvent à 12,6% de la recette billetterie HT.
- La metteuse en scène percevra, au titre du droit d'auteur du metteur en scène, 2% de la recette billetterie H.T. pour la cession des droits d'exploitation de sa mise en scène.

Informations concernant les produits de la production

La recette billetterie reviendra intégralement à la compagnie.

- Le prix du billet plein tarif est à 20€ TTC, le tarif réduit à 14€ TTC. La compagnie espère 45 spectateurs en moyenne par représentation dont 10% d'invités, 40% à plein tarif et 50% à tarif réduit. Il y aura 6 représentations par semaine pendant 4 semaines en juillet.

Les subventions

- Le département de la Drôme accompagne les compagnies qui participent au festival Avignon off en leur attribuant une subvention de 6000€.
- La compagnie sollicitera l'aide à l'embauche du Fonpeps (fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle vivant) pour le CDD du comédien (aide de 300€ par mois versée au prorata temporis pour les mois incomplets) et pour les CDD du régisseur général et de l'administrateur / administratrice de production (aide de 200€ chacun par mois versée au prorata temporis pour les mois incomplets).

Travail à faire (vous arrondissez les résultats de vos calculs à deux décimales)

- 1. Vous calculez le montant prévisionnel de la recette billetterie H.T. totale pour l'ensemble des représentations.**

NB : Pour calculer le prix HT du billet vous devez diviser le prix TTC par 1,021 (qui correspond à 1 + le taux de TVA sur la billetterie).

- 2. Vous calculez le montant des droits d'auteur qui devront être versés à la SACD et à la metteuse en scène**

- 3. Vous calculez (en prenant soin de détailler vos calculs) :**

- **Le coût total du personnel (salaires bruts + cotisations sociales patronales)**
- **Le montant des frais de transport**
- **Le montant de l'aide du Fonpeps**

- 4. Vous synthétisez vos résultats dans un budget prévisionnel faisant apparaître le déficit (qui est égal au total des charges – total des produits) généré par cette reprise à Avignon.**

NB : la recette billetterie est ici prise en compte dans les produits pour son montant H.T.

Vous espérez que suite à ces représentations à Avignon, le spectacle sera acheté par des directeurs et directrices de théâtre qui auront pu le voir à cette occasion.

Le coût de revient d'une représentation comprendra le salaire du comédien et du régisseur général plus quelques petits frais de régie et de consommables :

- Salaire du comédien : un cachet par représentation de 160€ brut (cotisation patronales : 55%)
- Salaire du régisseur général : 10h rémunérées 15€ de l'heure brut (cotisations patronales : 60%)
- Frais de régie et consommables : 20€ par représentation

Vous prévoyez de vendre 1000€ chaque représentation. Les frais de transport, d'hébergement et de déplacement étant facturés en plus, ils ne sont pas pris en compte pour calculer le bénéfice réalisé sur chaque représentation vendue.

Travail à faire

- 5. Calculez le coût de revient d'une représentation et le bénéfice par représentation vendue 1000€.**
- 6. Déterminez combien de représentations il faudrait vendre pour compenser le déficit généré par la reprise à Avignon.**

Annexe 1 – barème fiscal – indemnités frais kilométriques

TARIF APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 km à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d * 0,529$	$(d * 0,316) + 1.065$	$d * 0,370$
4 CV	$d * 0,606$	$(d * 0,340) + 1.330$	$d * 0,407$
5 CV	$d * 0,636$	$(d * 0,357) + 1.395$	$d * 0,427$
6 CV	$d * 0,665$	$(d * 0,374) + 1.457$	$d * 0,447$
7 CV et plus	$d * 0,697$	$(d * 0,394) + 1.515$	$d * 0,470$
d représente la distance parcourue en kilomètres			
Une majoration de 20% s'applique aux véhicules électriques			